

En application du protocole national de déconfinement\*, pour un accueil durable et tenable, tout en restant sympathique :  
**réalisme, bon sens et apaisement**

*\*Cf infra*

Afin que les personnes évoluent dans le respect des règles de distanciation physique, la jauge par espace ouvert (hors mobilier) est fixée à 4m<sup>2</sup> minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions).

- Un circuit de déplacement du personnel et des clients peut être défini (étroitesse des couloirs, porte d'entrée et sortie unique, réfectoire)
- Chaque espace commun peut avoir ses propres règles de présence (ex : dans la pièce commune limiter le nombre de personne étrangère les unes aux autres en fonction de la surface de la pièce)
- L'aération des pièces est conseillée afin de renouveler au maximum l'air intérieur.

Lorsque, et seulement lorsque, certaines situations comportent un risque non maîtrisable de rupture accidentelle de cette distanciation (<1m), des mesures complémentaires comme le **port du masque** « grand public » sont à mettre en place. Le port du masque en tissu répondant aux normes AFNOR est alors à préconiser.

Des couturières locales proposent leurs services :

**Mélilange à Mont-Dauphin 06 79 65 78 79**

**IsabelleCouture à Guillestre 07 62 82 42 28**

Les **autres équipements de protection individuelle EPI** (gants, lunettes, visières, surblouses, charlottes...) obéissent aux mêmes règles d'utilisation que les masques ne doivent être utilisés qu'en cas d'impossibilité de mettre en œuvre de façon **permanente** les gestes barrières, d'utilisation des équipements de protection collectives ou lorsque l'activité le nécessite (cuisine, service ...). Le ministère des solidarités et de la santé recommande, **d'éviter de porter des gants** qui peuvent devenir des vecteurs de transmission important. Toutefois s'ils s'avèrent nécessaire, leur usage doit suivre des règles. (*cf infra: comment retirer ses gants en toute sécurité*)

### **En matière d'hygiène :**

Le **lavage régulier des mains avec du savon « classique » est à privilégier et à multiplier**, selon le protocole technique (*affichette dispo cf infra*). En cas d'impossibilité de se laver les mains, le gel hydroalcoolique fait l'affaire en suivant le même protocole de nettoyage.

Une productrice locale est à privilégier :

**Virginie ROMETTE Nature ma compagne 06 21 34 33 65**

### **Concernant le ménage :**

Pour nettoyer les surfaces, il conviendra **d'utiliser des produits contenant un tensioactif** (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants, qui viennent également dégrader les lipides de

l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc **être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux.**

**Il est impératif de ne pas recourir à des produits d'entretien hautement toxiques et biocides** tels que le chlore (eau de Javel) qui peuvent affecter les voies respiratoires, éradiquer les populations bactériennes bénéfiques du lieu d'accueil et impacter durablement l'environnement. Plutôt, utiliser les protocoles d'entretien habituels qui garantissent une bonne hygiène globale, aérer très fréquemment et n'employer des recours virucides qu'en cas de cas de COVID avéré.

Dans ce cas, il existe des produits alternatifs à l'eau de javel, bénéficiant de labels et répondant malgré tout aux normes EN 14476.

DESINFECTANT POUR SURFACES certifié Eco Garantie, CSE, Vegan Society  
<https://www.sonett.eu/eur/index.php?id=32&lang=fr>  
Bidons de 0,5L, 1L et 10L

PROSENS CITRUS certifié ECOCERT :  
<https://www.prosens.pro/citrus-nd/>  
<https://ruedelhygiene.fr/citrus-nd-nettoyant-desinfectant-bidon-5l/>  
Bidon de 5 L : 17€HT :  
<https://ruedelhygiene.fr/prosens-citrus-sanit/>

ECODETERGENT certifié par ECOCERT Greenlife  
Bidon de 5L : 24€40.  
<https://ruedelhygiene.fr/chriox-sanit-ecocert-bidon-5l/>

CHRIOX certifié ECOCERT :  
Bidon de 5L (Sanit) : 24€40 HT  
<https://ruedelhygiene.fr/chriox-sanit-ecocert-bidon-5l/>  
Bidon de 5L (spray) : 35€HT / 42€TCC  
<https://www.stever.fr/chriox-spray-desinfectant-virucide-ecocert.html>

ADABIO désinfectant :  
<https://www.iblspecific.com/produit-ibl/apabio-desinfectant-bio-ecologique-covid19/>  
<https://www.hellopro.fr/apabio-desinfectant-100-bio-1001527-1313659-produit.html>

De façon générale, il conviendra de **ne pas remettre en suspension dans l'air les micro-organismes présents sur les surfaces** (ne pas utiliser de jet d'eau à haute pression, ne pas secouer les chiffons...), mais d'employer des lingettes pré-imbibées ou à imbiber du produit de son choix, des raclettes ...

**Bien aérer** après le bionettoyage. (Aérer au maximum tout au long de la journée pour renouveler l'air ET avant que le personnel de ménage nettoie les pièces)

Procéder **plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés** en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier ; notamment des sanitaires, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs d'éclairage, boutons d'ascenseur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, comptoir d'accueil, mobilier ...

Le **recours au jetable n'est pas la seule solution**. S'agissant de lingettes, des masques et gants en tissu réutilisables, de linge de lit ou de tout autre élément textile : un cycle de lavage à 60° pendant 30 minutes suffit à rendre l'objet propre et sain. Sinon, l'impact sur le tonnage des ordures ménagères et donc l'environnement risque d'être important ...

**Plus de détails :**

Le protocole de déconfinement :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Fiches conseils salariés employeurs par métiers du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Comment retirer ses gants en toute sécurité :

[http://www.cdg25.org/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/PDF/collectivites\\_locales/Se\\_documenter\\_s\\_informer/DOCUMENTATION/Retirer\\_ses\\_gants\\_en\\_toute\\_scurite.pdf](http://www.cdg25.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/PDF/collectivites_locales/Se_documenter_s_informer/DOCUMENTATION/Retirer_ses_gants_en_toute_scurite.pdf)

Affiches :

<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/coronavirus-affiches-et-infographies-telecharger-pour-rassurer-les-clients>

## Récap

### Protocole niveau 1 :

- Distance de 1m
- Lavage de mains réguliers avec savon classique
- Aération des pièces
- Lavage quotidien des surfaces de manière habituelle et avec les produits classiques
- Lavage du linge à 60° pendant 30min (lingette, serpillère, masque, blouse, serviettes de bain, draps de lit.

En cuisine : en plus : port de Masque

### Protocole niveau 2 **si non-respect de la 1** :

- Port de masque pour toutes les personnes < 1m de distance,
- Étude des déplacements du personnel et des clients pour garder les 1m
- Réglementer le nombre de personnes présentes dans une pièce

### Protocole niveau 3 = **une personne contaminée** :

- Aération des pièces minimum 3h
- Nettoyage de toutes les surfaces avec un produit (écologique c'est possible) certifié EN 14476